

**RECIF GESTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 67 BOULEVARD DES FAUVETTES**  
**LOT 10**  
**13011 MARSEILLE**  
**939 665 659 RCS MARSEILLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 21 JANVIER 2025**

L'an 2025,  
Le 21 janvier,  
A 10h00,

La Société RECIF, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 67 BOULEVARD DES FAUVETTES LOT 10, 13011 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 889 125 431 RCS MARSEILLE, Représentée par Monsieur Rémy COURTES, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société RECIF GESTION,

A pris la décision suivante relative à :

- Rémunération de la Présidence

**DÉCISION UNIQUE**

L'Associée unique décide que Monsieur Rémy COURTES ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président au cours de l'exercice social débutant le 16 janvier 2025 et se clôturant le 31 décembre 2025. Il aura droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions sous présentation de justificatifs.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique  
Pour la société RECIF  
Rémy COURTES